

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Le contrat de location est conclu entre :

La commune d'AUBIN :

Représenté par Madame Christine TEULIER, maire, ou, en cas d'absence par un adjoint, dûment habilité à signer ce contrat

Et
Monsieur, Madame,

.....

Ou l'Association, L'Utilisateur

Demeurant.....
.....

Téléphone.....

Nommé le locataire.

Le contrat de location est conclu pourjours

Du à heure

Auà.....heure

Objet de la manifestation :

.....
.....
.....

Engagement des parties :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable aux salles des fêtes communales, ci-annexé.

Il atteste plus particulièrement avoir pris connaissance de l'article 10 et des moyens mis à sa disposition pour assurer la sécurité des personnes au sein de la salle communale.

Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance en responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur.

Tarifs

Le tarif applicable à la présente location est de :

.....€

Le tarif applicable de la caution est de

.....€

Etat des lieux :

Le locataire devra contacter les services techniques au moins quinze jours avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs.

A cette occasion, il remettra au représentant de la commune, tous les documents nécessaires (ledit contrat, le chèque de caution, l'autorisation de buvette, le règlement intérieur, l'état des lieux, l'attestation d'assurance et la demande de matériel).

A AUBIN, Le

Le locataire,

La Maire, (Ou à défaut le représentant communal)

Contrat fait en double exemplaire.